



Commission des affaires juridiques
CH-3003 Berne

rk.caj@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 18 décembre 2024

20.504 n lv. pa. Flach. Inscrire la torture en tant que telle dans le catalogue des infractions du droit pénal suisse

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté, lors de sa séance du 8 novembre 2024, un avant-projet relatif à une loi fédérale sur l'inscription d'une norme spécifique sur la torture dans le droit pénal. Également à sa séance du 8 novembre 2024, elle a décidé d'ouvrir une procédure de consultation.

Le présent avant-projet vise à compléter le catalogue des infractions du code pénal par une disposition pénale spécifique qui réprime la torture. Le but du projet est d'une part de renforcer la législation existante et de lancer un signal contre de tels crimes, d'autre part de donner une plus large assise à la Suisse pour accorder l'entraide judiciaire en matière pénale à d'autres États.

Par la présente, nous vous soumettons, pour avis, l'avant-projet précité, assorti du rapport explicatif s'y rapportant, dans le cadre de la procédure de consultation. Le **délai imparti à la consultation** court jusqu'au **2 avril 2025**.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-caj/rapports-consultations-caj>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec l'Office fédéral de la justice.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous employons à publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

info.strafrecht@bj.admin.ch

Nationalrat
Conseil national
Consiglio nazionale
Cussegl naziunal



M Andrea Candrian, de l'Office fédéral de la justice (tél. 058 462 97 92) et M^{me} Simone Peter, du secrétariat des Commissions des affaires juridiques (tél. 058 322 97 47 ; simone.peter@parl.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Maître'.

Vincent Maître
Président